

prosperité, lève moitié moins d'impôts que nous. Les impôts japonais représentent 21.1 p. 100 du PNB alors que les nôtres en représentent 40.5 p. 100.

Cela me rappelle une observation que j'entendais récemment au Japon, il y a un mois ou deux. Il était question des chiffres comparatifs du chômage et l'on m'a dit qu'au Japon on avait du mal dans l'industrie à faire travailler la main-d'œuvre. Nous avons parlé de nos 8.5 p. 100 de chômage environ, mais à notre grand étonnement nous avons appris que là-bas le taux n'était que de 2 p. 100. Nous ne comprenions pas qu'on arrive à avoir un taux de chômage aussi bas, mais on nous a dit qu'au Japon la règle est qu'il faut travailler pour manger. Nous semblons avoir perdu de vue ce principe ici, au Canada. Il a certes l'air de donner de bons résultats au Japon, ce qui semble réduire d'autant les charges fiscales. Je le répète: au Japon les impôts sont la moitié de ce qu'ils sont au Canada eu égard à notre PNB.

D'après certains Canadiens, les impôts élevés qu'on nous inflige sont une excellente chose. Pas plus tard que la semaine dernière, le 23 mai, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), parlant au nom des néo-démocrates, était tout à fait d'accord avec le gouvernement pour dire que nos impôts élevés sont entièrement justifiés. A son avis, ils devaient être encouragés, et nous étions cinglés, nous, du parti conservateur, de demander qu'on les réduise. Le député trouvait tout à fait normal qu'ils soient aussi élevés. C'est difficile à croire.

L'idée d'impôts élevés n'est donc pas le monopole du gouvernement actuel, à qui je ne voudrais pas attribuer le mérite d'être à l'origine de la notion des impôts élevés. Il nous faut remonter à l'époque où Marx, Lénine et Engels écrivaient le manifeste communiste. Ils soutenaient tous les trois très énergiquement que si un gouvernement voulait détruire la propriété privée et le régime de l'entreprise privée, il lui faudrait l'imposer. Voilà ce que fait le gouvernement actuel. Le gouvernement ne nous a pas dit qu'il voulait détruire le régime de la libre entreprise, mais c'est ce qu'il fait. Je ne puis certes taxer le gouvernement de communisme, mais il applique le système communiste en ce qui a trait à la fiscalité. Aucune méthode n'est plus puissante pour détruire l'économie de régime de libre entreprise qu'une fiscalité très lourde.

● (2112)

Quelle est la solution? Le gouvernement actuel a créé en 1966 la Commission Carter en la chargeant d'étudier la fiscalité et de voir si elle pourrait trouver une façon plus rationnelle de l'appliquer. La commission a eu la perspicacité de reconnaître qu'il existait deux concepts fondamentaux de fiscalité en ce qui concerne le secteur des entreprises. L'un a trait à l'imposition des profits et l'autre à la capacité de payer. On n'a pas encore expliqué pourquoi le régime fiscal canadien a toujours consisté à imposer les sociétés et les particuliers en fonction de leur capacité de payer. Il est manifeste qu'un tel système ne peut pas fonctionner efficacement. Bien des exemples le prouvent. Le marasme que nous connaissons actuellement le prouve éloquentement.

Il y a des Canadiens qui se rendent compte qu'un régime fiscal fondé sur la capacité de payer ne constitue qu'un non-sens, ne saurait fonctionner efficacement, et qu'il existe d'autres systèmes qui fonctionnent mieux. Un régime fondé sur les profits serait plus efficace. Dans le cas des sociétés, on pourrait dire qu'il s'agit d'un régime fiscal fondé sur les coûts net

Impôt sur le revenu—Loi

d'exploitation. Le Canadien qui a fait le plus pour promouvoir et faire connaître ce système est M. John R. Ferguson d'Ottawa. Malheureusement, le gouvernement actuel ne l'a pas écouté. Le gouvernement ne semble pas s'intéresser à la recherche d'un régime fiscal plus rationnel, lequel, d'ailleurs, est déjà proposé.

Dans le peu de temps qui me reste, il est difficile d'expliquer en détail ce qu'est exactement le concept du profit en matière d'impôt par rapport au concept de la capacité contributive. Essentiellement, pour que l'économie soit vigoureuse, il faut encourager le profit et la productivité. Mais aussitôt que l'on se fonde sur la capacité contributive pour déterminer la somme d'impôt à verser, alors ces deux éléments sont éliminés. Dans le régime fondé sur la capacité contributive, plus une personne a des gains appréciables, plus les impôts qu'elle doit payer sont lourds. Cela décourage tout esprit d'initiative, toute productivité et toute efficacité.

Il est bien connu que si l'on n'aime pas quelque chose, il suffit de le taxer pour s'en débarrasser. Les Britanniques ont découvert que s'ils taxaient les cheminées, leur nombre diminuerait. Si l'on levait un impôt sur les fenêtres, les gens commenceraient à se passer de fenêtres. Les Canadiens bouchent leurs fenêtres parce qu'ils paient moins d'impôts si leurs fenêtres sont bouchées. L'an dernier environ, le gouvernement a décidé qu'il était nécessaire de conserver le fuel et l'essence. En augmentant la taxe sur l'essence, le gouvernement a cru qu'il en découragerait l'usage. Il est bien connu que lorsque le gouvernement veut décourager quelque chose, il le taxe. Or, nous voulons encourager l'efficacité, la productivité et le profit. Pourtant, le gouvernement change son fusil d'épaule et impose une taxe sur le profit, ce qui défavorise la productivité et l'efficacité. C'est difficile à croire.

Quelles sont les différences entre ces deux méthodes de taxation que sont l'aptitude à payer et l'impôt sur les bénéfices? Sans entrer dans les détails, je vais énumérer onze différences frappantes entre ces deux types de taxation. Ces différences ont été formulées par M. John Ferguson, d'Ottawa. Je crois que le gouvernement et tous les députés devraient les examiner attentivement, si nous voulons réellement changer le cap de notre économie.

La première différence est la suivante: une taxe sur le profit pénalise les compagnies dynamiques et subventionne les compagnies marginales et inefficaces. Si la taxe était basée sur les coûts d'exploitation nets, elle serait répartie également sur toutes les entreprises et ainsi ne pénaliserait pas les compagnies dynamiques et ne subventionnerait pas les compagnies inefficaces, comme le fait la taxe actuelle sur les profits.

Le fisc a un deuxième effet nocif sur les profits d'affaires, car de nombreuses dépenses marginales sont effectuées pour des raisons fiscales plutôt que pour des raisons financières judicieuses. Par exemple, quand une compagnie décide qu'elle doit consacrer \$10,000 à la publicité, les contribuables canadiens en paieront \$5000, car les compagnies ne sont pas tenues de payer de l'impôt sur cette somme. Cela signifie que les contribuables canadiens subventionnent cet élément inefficace de la structure des prix de cette compagnie. Si l'impôt sur le système des frais d'affaires nets était prélevé, cet impôt entraînerait une réduction ou une suppression de ces dépenses souvent faites pour des raisons fiscales plutôt que pour de véritables raisons commerciales.